



Communiqué

## PERTE D'AUTONOMIE – GRAND ÂGE

### Des annonces gouvernementales en trompe-l'œil !

Alors que le gouvernement s'était engagé en juin 2018 devant le congrès de la Mutualité française à faire voter une loi soi-disant historique pour répondre aux défis du grand âge, nous venons de découvrir ses nouvelles propositions inscrites dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS 2022).

400 millions d'euros annoncés à grands coups de média alors que les besoins estimés annuellement sont de 10 à 15 milliards d'euros.

Nous sommes loin du grand soir annoncé en préalable par la ministre déléguée à la perte d'autonomie. Alors que 1 325 632 personnes de plus de 60 ans sont aujourd'hui bénéficiaires de l'allocation de perte d'autonomie (APA) et que cela devrait doubler d'ici 20 ans, du fait du vieillissement de la population, le Gouvernement revient sur son engagement initial et annonce des morceaux de « sparadrap sur une jambe de bois ».

C'est inadmissible et dédaigneux vis-à-vis des personnes âgées que le gouvernement considère comme une charge pour la société plutôt qu'une chance vis-à-vis des jeunes générations.

10 000 emplois supplémentaires ont été annoncés pour que tous les EHPAD puissent recruter des infirmières ou aides-soignantes d'ici 3 ans alors qu'il faudrait 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile.

Comme nous disposons de 7 500 EHPAD, cela veut dire qu'il y aura un peu plus d'une embauche par EHPAD. C'est scandaleux quand on sait que les retraités ont payé un lourd tribut lors de la pandémie à cause du manque de moyens dans les EHPAD.

Il est annoncé un tarif national de référence à 22 euros de l'heure pour l'APA (allocation perte d'autonomie) et la PCH (Prestation Compensation Handicapée) comme niveau de financement public minimum pour tous les services d'aide à domicile.

Les personnels concernés ne « pleurent pas la misère » et se sont largement mobilisés jeudi 23 septembre dans toute la France pour exiger des salaires décents ainsi que leur dû en tant qu'oubliés du Ségur de la santé.

Ils exigent un grand service public de l'autonomie, à domicile et en établissement, avec des personnels formés, qualifiés et mieux rémunérés avec un minimum de 25 euros de l'heure.

Le PLFSS 2022 ne propose que d'unifier au sein d'une même structure les activités d'accompagnement et de soins jusqu'à maintenant réalisés par plusieurs structures différentes (SAAD, SSIAD, SP AAD).

Nous sommes aux antipodes du grand service public exigé avec une coordination de l'ensemble des métiers.

Il est également prévu 54 millions d'euros pour augmenter le temps des médecins coordinateurs en EHPAD qui sera généralisé à 2 jours minimum par semaine.

Le gouvernement invente la semaine de 2 jours !!

On voit où mènent les arbitrages quand ils sont décidés par Bercy et le ministère des Finances.

Nous sommes loin de la réponse aux besoins et des enjeux à venir en matière de vieillissement de la population.

Enfin, il est stipulé dans le PLFSS 2022 que les dépenses provisionnées seront assurées par les ressources attribuées à la branche autonomie financée à 90 % par la CSG auquel il faut rajouter la CASA des retraités assujettis à la CSG et la CSA (journée de travail gratuit des salariés).

Là encore, nous sommes loin du droit à l'autonomie pris en charge par la branche maladie de la Sécurité sociale, considérant que la perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé et répondant aux aléas de la vie de la naissance à la mort.

Les mesures annoncées sur la perte d'autonomie à grands coups de publicités dans les médias ne sont pas à la hauteur des enjeux. Elles constituent même une provocation vis-à-vis des personnes âgées.

Nous devons le dire haut et fort lors des prochaines journées de mobilisations des 1<sup>er</sup> et 5 octobre.

Nous ne voulons pas l'aumône, mais des véritables moyens pour vivre dignement et avec respect notre vie en perte d'autonomie.

Montreuil, le 27 septembre 2021